Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 MARS 2025

SERVICES A LA POPULATION
CONSERVATOIRE DE L'ODYSSEE

Fixation des tarifs du Conservatoire et de leurs modalités d'application pour l'année scolaire 2025/2026

Rapporteur : Damien STEPHO
N°CC2025-024

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de déports	**0**
Nombre de présents	**70**
Nombre de pouvoirs	**8**
Votants	**78**
Secrétaire de séance : Christine RENAUX-MARECHAL	

L'an 2025, le 17 mars le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT); M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE); Mme Aliette LEBIHAN (ANET); M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY); M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE); Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE); Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS); M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT); M. Pierre SANIER (BU); M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT); M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ;M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ;Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Caroline VABRE (DREUX) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ;

Pouvoirs :

M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) donne pouvoir à Mme DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Il a été exposé que,

En prévision de la prochaine rentrée scolaire 2025/2026, il convient de réactualiser les frais de scolarité du Conservatoire classé à rayonnement intercommunal.

Au vu du contexte économique actuel, il convient d'appliquer une augmentation raisonnée des cotisations afin de proposer l'accès à la culture au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes. Cela représente une hausse de 2 % en moyenne par rapport à l'année 2024/2025.
Les cotisations de Théâtre ne sont, quant à elles, pas augmentées afin d'harmoniser les tarifs des 3 cursus (Musique/Danse/Théâtre).

Un nouveau cours, le « Parcours découverte », vient compléter l'offre pédagogique à destination des élèves de 6 ans (CP) pour leur permettre de faire un choix éclairé sur leur pratique artistique l'année suivante à partir de 7 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Les tarifs mis à jour, proposés ci-dessous, prendront effet à compter du 1er septembre 2025 :

	FRAIS DE SCOLARITÉ 2025-2026			
	AGGLO (1)		HORS AGGLO	
	Enfants /étudiant - de 25 ans	Adultes	Enfants /étudiant - de 25 ans	Adultes
Éveil artistique de 4 à 6 ans (Moyenne Section et Grande Section)	137 €		240 €	
Parcours découverte : de 6 à 7 ans (CP) **Cours de découverte instrumentale + initiation chorale ou danse**	194 €		285 €	
CURSUS MUSIQUE : à partir de 7 ans (CE1) **1 cours individuel d'instrument + 1 ou 2 ateliers de pratique collective**	280 €	302 €	492 €	505 €
À partir du 3ème atelier de pratique collective	17 €	20 €	23 €	26 €
CURSUS DANSE (2) : à partir de 8 ans (CE2) **2 cours hebdo en 1ère et 2ème année 3 cours hebdo à partir de la 3ème année**	280 €	302 €	492 €	505 €
CURSUS THEATRE : à partir de 12 ans **1 cours hebdo**	333 €	354 €	492 €	505 €
Classe Horaire Aménagée Musique	49 €			
Classe Horaire Aménagée Théâtre	61 €			
Pratique collective hors cursus (ateliers, init. danse, chorales, orchestres, ensembles...)	137 €	150 €	175 €	200 €
Chorale "Chantons sur le pouce" Ouvert à tous	72 €			

(1) tarifs applicables sur fourniture d'un justificatif de domicile à l'inscription
(2) fournir un certificat médical de moins de 3 mois lors du premier cours de danse

Modalités :
- Remise de 10% à partir de la 2ème inscription au sein de la même famille au même domicile ;
- Participation du CCAS de Dreux pour les élèves de moins de 25 ans habitants de la ville de Dreux sur présentation de la fiche de quotient familial ;
- À partir du 1er octobre, toute année commencée est due. Si besoin, les règlements peuvent être étalés sur les mois d'octobre, novembre et décembre de l'année scolaire en cours ;
- Le paiement peut s'effectuer auprès du Conservatoire jusqu'au 31 décembre (soit en ligne par carte bancaire, espèces, chèque à l'ordre du Trésor Public ou Chèques Vacances). Après cette date, le Trésor Public procèdera au recouvrement des factures.

LOCATION D'INSTRUMENTS (3)		
Chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor Public à renouveler tous les ans		
1ère année	81 €	92 €
2ème année	102 €	112 €
3ème année	123 €	133 €

(3) dans la limite du parc disponible - assurance individuelle obligatoire

LOCATION DE COSTUMES DANSE	10 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5216-5 et L.5211-10 ;*
***VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2125-1 ;*
***VU** la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au Président.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 du Conservatoire à rayonnement intercommunal conformément à la grille figurant ci-dessus applicables à compter du 1er septembre 2025 ;
ARTICLE 2 : DÉLÉGUE à Monsieur le Président les actes de mises à disposition à titre gratuit des salles du Conservatoire dans les conditions fixées par le code général de la propriété des personnes publiques ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :21 mars 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 21 mars 2025**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Christine RENAUX-MARCHAL** **Secrétaire de séance**